



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/EX(32)/2  
20 mai 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Trente-deuxième réunion directive  
Genève, 28 juillet 2003

**ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA CNUCED  
EN FAVEUR DE L'AFRIQUE**

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>I. TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ANALYSE DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b> .....	4
A. Examen par le Conseil du commerce et du développement du point de son ordre du jour concernant l'Afrique à sa quarante-neuvième session.....	4
B. Pays les moins avancés.....	5
C. Contribution aux travaux du Comité des politiques de développement et du Conseil économique et social .....	5
D. Petits États insulaires en développement.....	5
E. Pays en développement sans littoral.....	6
<b>II. ACTIVITÉS SECTORIELLES</b> .....	6
A. Commerce international .....	6
1. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance techniques en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP).....	6
2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et leurs activités liées au commerce .....	7
3. Autre assistance technique liée au commerce.....	8
4. Commerce, environnement et développement .....	8
5. Droit et politique de la concurrence, compétitivité et questions de développement.....	9
6. Produits de base.....	10
7. Activités de formation.....	11

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
B. Services.....	12
1. Programme relatif aux pôles commerciaux.....	12
2. SYDONIA.....	13
3. Commerce électronique.....	13
4. Transport et transit.....	14
5. Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM).....	14
C. Dette et gestion de la dette.....	15
1. Club de Paris.....	15
2. Initiative PPTE.....	16
3. Système de gestion de la dette et d'analyse financière.....	17
D. Investissement international et développement des entreprises.....	18
1. Investissement.....	18
2. Technologie et développement des entreprises.....	20

## INTRODUCTION

1. Le Conseil du commerce et du développement examine chaque année, à l'une de ses réunions directives, un rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Dans le présent document - septième d'une série soumise depuis la quinzième réunion directive du Conseil - est exposée l'orientation générale des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED sur le développement de l'Afrique et sont brièvement décrites certaines activités (services consultatifs et coopération technique, notamment) exécutées dans les différents secteurs relevant du mandat de la CNUCED. Ce rapport complète et actualise les informations figurant dans le document TD/B/EX(29)/2, soumis à la vingt-neuvième réunion directive du Conseil en septembre 2002.

2. Dans sa résolution A/RES/57/7, l'Assemblée générale des Nations Unies a considéré que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) était «le cadre de référence dans lequel la communauté internationale, et notamment le système des Nations Unies, devrait concentrer ses efforts pour le développement de l'Afrique». Le Conseil du commerce et du développement et le Groupe de travail ont aussi insisté sur la nécessité de soutenir les objectifs exposés dans le NEPAD. Le secrétariat de la CNUCED a maintenu ses contacts et sa collaboration étroite avec le secrétariat du NEPAD et les membres du Comité directeur du NEPAD pour fournir une aide dans les domaines relevant de sa compétence. De même, la CNUCED a participé activement aux réunions de consultation annuelles régionales des organismes qui mènent des activités en Afrique et a contribué au travail des services interinstitutions sur l'agriculture, l'accès aux marchés et la diversification. Les rapports des différents services interinstitutions constitués aux fins de contribuer à la mise en œuvre du NEPAD seront présentés au Comité du programme et de la coordination (CPC) à New York.

3. D'une manière générale, l'objectif des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique va dans le sens du NEPAD et peut être décrit comme un objectif de travail de recherche sur le développement des pays africains en vue de l'adoption de politiques nationales et internationales contribuant à accélérer la croissance et le développement sur le continent, d'une part, et à développer l'assistance technique et les services consultatifs pour l'Afrique destinés à renforcer les capacités dans les divers domaines de compétence de la CNUCED, d'autre part.

### I. TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ANALYSE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

#### A. Examen par le Conseil du commerce et du développement du point de son ordre du jour concernant l'Afrique à sa quarante-neuvième session

4. Le secrétariat de la CNUCED a établi un rapport intitulé «Le développement économique en Afrique: de l'ajustement à la réduction de la pauvreté: qu'y-a-t-il de nouveau?». Ce rapport traitait des mesures inscrites dans les programmes de réduction de la pauvreté en Afrique et analysait en quoi le regain d'intérêt accordé à la pauvreté par les institutions de Bretton Woods différait fondamentalement des programmes d'ajustement structurel appliqués depuis 20 ans. Diverses questions ont été examinées: degré de participation ou d'appropriation des autorités nationales, conditionnalité, mesures de politique macroéconomique, et nouvelle priorité accordée aux soins de santé primaires, à l'éducation et à la gouvernance. Le rapport présentait un certain

nombre de conclusions, l'idée étant que les politiques tant nationales qu'internationales devaient favoriser la croissance et l'atténuation de la pauvreté sur le continent. Les délibérations du Conseil sur ce point ont débouché sur l'adoption de conclusions concertées indiquant notamment que le rapport contribuait au processus d'évaluation des politiques et qu'il était important d'aider les pays à entreprendre une analyse effective plus systématique de la pauvreté et de l'impact social sur la base des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Le Conseil a demandé à la CNUCED de continuer à établir des analyses et à fournir des avis sur le développement de l'Afrique.

### **B. Pays les moins avancés**

5. La CNUCED a établi une note intitulée «Le statut de pays les moins avancés: avantages effectifs et perspectives de sortie de cette catégorie», qui a été présentée au Conseil du commerce et du développement à sa quarante-neuvième session. Cette note aborde la question des avantages effectifs que peuvent retirer les pays les moins avancés (PMA) de leur inscription sur la liste des pays de cette catégorie et les incidences pratiques des mesures prises en leur faveur, ainsi que la question d'une «transition sans heurts» pour les PMA radiés de la liste.

6. Pour les 34 PMA africains, le résultat de la trentième réunion directive du Conseil du commerce et du développement consacrée aux pays les moins avancés est important. Cette réunion a été consacrée aux questions abordées dans le rapport intitulé «Les pays les moins avancés, Rapport 2002, Échapper au piège de la pauvreté». Ce rapport a été établi dans un double but: premièrement, apporter une contribution de fond au débat de politique générale sur les stratégies de réduction de la pauvreté, y compris l'identification des mesures, nationales et internationales, qui peuvent aider les PMA à échapper au piège de la pauvreté et, deuxièmement, promouvoir un consensus sur les aspects essentiels de mesures efficaces de réduction de la pauvreté dans les PMA. La réunion a aussi examiné des questions liées à la dette extérieure, aux produits de base et aux récentes initiatives en matière d'accès aux marchés.

### **C. Contribution aux travaux du Comité des politiques de développement et du Conseil économique et social**

7. La CNUCED a continué d'apporter une contribution importante au travail accompli par le Comité des politiques de développement à ses dernières réunions en ce qui concerne la révision des critères et de la méthode à appliquer pour ajouter ou enlever un pays de la liste des PMA établie par l'ONU.

### **D. Petits États insulaires en développement**

8. Le Programme spécial de la CNUCED pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement prépare actuellement une publication isolée sur la vulnérabilité et les perspectives économiques des petits États insulaires en développement. Cette étude revêtira une très grande importance, en particulier dans le contexte de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui devrait avoir lieu à Maurice en 2004.

## **E. Pays en développement sans littoral**

9. Les problèmes de transit et de transport sont particulièrement graves dans les pays en développement sans littoral d'Afrique<sup>1</sup>. Des préparatifs sont en cours aux niveaux sous-régional et régional en vue de la tenue au Kazakhstan en 2003 de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit.

## **II. ACTIVITÉS SECTORIELLES**

### **A. Commerce international**

10. La marginalisation de l'Afrique dans le commerce mondial s'est poursuivie au même rythme. La part du continent dans les exportations mondiales est tombée de 4,6 % en 1980 à 1,9 % en 2001; sa part des importations est tombée de 3,6 à 1,7 % au cours de la même période. Les exportations de l'Afrique restent dominées par les produits primaires, dont la baisse des prix depuis 20 ans s'est traduite par une dégradation des termes de l'échange et par des déficits de la balance courante. L'objectif des activités que mène la CNUCED dans le domaine du commerce pour aider l'Afrique est de s'attaquer à certains problèmes que connaît le continent et de parvenir notamment à une amélioration des résultats commerciaux, une intégration plus poussée dans le système commercial international, une meilleure utilisation des clauses relatives à un traitement différencié/préférentiel figurant dans les accords pertinents, un élargissement de l'accès aux marchés, un renforcement des capacités de négociation, une diminution de la dépendance à l'égard des produits de base et un accroissement de la diversification.

11. Dans le contexte de l'aide qu'elle apporte à la mise en œuvre du NEPAD, la CNUCED participe activement et contribue largement aux mesures concernant l'accès aux marchés. Elle a ainsi participé et contribué à l'atelier tenu en Afrique du Sud en novembre 2002 qui a lancé le Plan d'action pour l'initiative relative à l'accès aux marchés dans le cadre du NEPAD, ainsi qu'à la réunion d'experts sur l'accès aux marchés qui a été organisée à la suite au Caire, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2003.

12. L'aide fournie par la CNUCED dans les secteurs liés au commerce est résumée ci-après.

#### **1. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)**

13. Le JITAP est exécuté par le Centre du commerce international (CCI), la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en collaboration avec des donateurs internationaux intéressés, et vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles ainsi que les capacités en matière de politique générale et de stratégies d'exportation dans les pays africains, afin d'aider ces pays à mieux comprendre, gérer et exploiter leur intégration dans le système commercial multilatéral.

14. En 2002, dernière année d'exécution du JITAP, l'accent a été mis sur l'évaluation du programme et l'achèvement des activités de renforcement des capacités prévues. Une évaluation externe réalisée entre février et mai 2002 a recommandé la poursuite du programme. Une série

---

<sup>1</sup> Voir par. 46 à 53.

de consultations a été organisée à ce sujet, qui a abouti à la conclusion d'un accord en décembre 2002 entre pays bénéficiaires, pays donateurs et les trois agents d'exécution, qui ont décidé de lancer une phase II du JITAP de 2003 à 2006, avec un financement total de 12,6 millions de dollars É.-U. Le programme couvrira 16 pays, dont les 8 bénéficiaires actuels<sup>2</sup> et 8 nouveaux pays, à savoir le Botswana, le Cameroun, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Sénégal et la Zambie. En ce qui concerne les activités de renforcement des capacités, toutes avaient été menées à bien à la fin de l'année, avec des résultats notables aux niveaux de la diffusion de l'information, des centres de référence et des points de contact nationaux, des comités interinstitutionnels, de la formation des ressources humaines et des stratégies dans le secteur de l'exportation. La CNUCED est principalement chargée, notamment, de renforcer les comités interinstitutionnels et leurs organes affiliés. Les évaluations positives du programme, tant par les pays bénéficiaires que par les évaluateurs indépendants, et le fait que des donateurs ont accepté d'en financer une deuxième phase, témoignent de l'impact et du succès de l'aide que le JITAP apporte aux pays africains considérés.

## **2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et leurs activités liées au commerce**

15. L'un des principaux objectifs du suivi de la table ronde sur la phase pilote du Cadre intégré est de faciliter l'intégration des préoccupations liées au commerce dans les plans nationaux de développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. À ce titre, la CNUCED soutient en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie un renforcement institutionnel visant à faciliter le débat national et à favoriser l'émergence d'un consensus sur les questions et les négociations commerciales internationales. Ce soutien est coordonné avec l'aide fournie dans le cadre du JITAP, ce qui renforce les synergies entre ces deux programmes au niveau des pays.

16. Depuis le lancement du programme pilote du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, celui-ci a été élargi à 14 pays, dont 11 PMA africains<sup>3</sup>. Des études diagnostiques sur l'intégration du commerce ont été réalisées dans six pays, dont quatre pays africains<sup>4</sup>, et des ateliers nationaux de validation, au cours desquels des matrices d'action en matière d'assistance technique liée au commerce ont été adoptées, ont été organisés dans quatre pays. Un suivi dynamique de ces matrices d'action a été entrepris, avec notamment la décision d'un donateur de proposer des mécanismes intérimaires de financement par l'intermédiaire du deuxième guichet du Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré.

---

<sup>2</sup> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie.

<sup>3</sup> Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie et Sénégal.

<sup>4</sup> Lesotho, Madagascar, Mauritanie et Sénégal.

### **3. Autre assistance technique liée au commerce**

#### ***a) Programme d'assistance technique PNUD/CNUCED pour l'Afrique***

17. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine, le Consortium pour la recherche économique en Afrique, le Southern African Trade Research Network et le Réseau du tiers monde (Afrique), la CNUCED a apporté un soutien analytique et consultatif aux pays africains pour l'évaluation des objectifs de négociation et des mesures générales à prendre à la suite de l'adoption du programme de Doha. Des missions consultatives ont eu lieu, sur demande, dans plusieurs pays africains, dont le Burundi et la République démocratique du Congo. Un atelier sur les questions concernant les services dans les négociations au titre de l'Accord général sur le commerce des services a été organisé à Genève en septembre 2002 pour aider les négociateurs pour les questions commerciales basés à Genève à déterminer les domaines d'intérêt pour les pays africains durant la procédure de demandes et d'offres; cet atelier a contribué à améliorer le niveau de compréhension et de préparation des négociateurs africains par rapport au programme de travail de Doha. Des discussions sont en cours avec le PNUD sur un éventuel élargissement du programme.

#### ***b) Assistance à des groupements régionaux d'intégration***

18. Les pays africains, en tant que membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ont reçu une aide de la CNUCED sous forme de services consultatifs et d'études techniques sur des questions liées au développement découlant de leurs négociations avec l'Union européenne (UE) sur les futurs accords de partenariat économique et la dimension multilatérale de ces partenariats dans le cadre du programme de travail de Doha. Deux rapports techniques sur le commerce et l'investissement ont aussi été établis pour le troisième Sommet des États ACP<sup>5</sup>.

19. En 2002, la CNUCED a aidé le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à organiser des forums de négociation commerciale consacrés au commerce des services, forums auxquels elle a participé. Dans ce contexte, elle a élaboré des modèles sur les mesures influant sur le commerce des services pour plusieurs pays de la SADC, contribué à la rédaction d'une annexe au Protocole sur le commerce de la SADC et participé aux présentations sur les mesures prises par les pays concernant le commerce des services ainsi qu'à l'établissement de l'annexe correspondante.

### **4. Commerce, environnement et développement**

20. La CNUCED aborde des questions très diverses liées au commerce et à l'environnement dans la perspective du développement par le biais de ses réunions intergouvernementales, de ses analyses et de ses projets de coopération technique et de renforcement des capacités. Les activités de renforcement des capacités sont menées dans le cadre du programme de travail

---

<sup>5</sup> «Participation du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique au commerce international» (UNCTAD/DITC/TNCD/Misc.27), et «FDI in ACP States: Recent Trends and Development» (UNCTAD/ITE/IIA/Misc.2).

ordinaire et par le biais de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement. Un certain nombre d'activités en faveur des pays africains ont été organisées au titre de ce programme. Dans le cadre du programme de l'Équipe spéciale spécifique aux PMA, trois projets sont en cours d'exécution: un séminaire consacré à l'évaluation des besoins de renforcement des capacités pour les pays lusophones, accueilli par le Gouvernement angolais (mai 2003); un atelier pour les pays lusophones sur certains problèmes environnementaux mondiaux, accueilli par le Gouvernement brésilien; et un atelier de l'Équipe spéciale qui devrait faire immédiatement suite au séminaire régional de l'OMC sur le commerce et l'environnement prévu au Cap-Vert en mai 2003. Les pays africains ont participé massivement au «Dialogue d'orientation sur la promotion de la production et des échanges de produits agricoles biologiques en provenance de pays en développement» organisé par l'Équipe spéciale (Bruxelles, février 2002) en collaboration avec le secrétariat du Groupe des États ACP; des experts venus de 16 pays en développement, dont l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Kenya, le Mozambique, l'Ouganda, le Sénégal, la Tunisie et la Zambie, ainsi que quelque 35 représentants de missions d'États ACP à Bruxelles, ont participé à la réunion.

21. Le projet sur les normes et le commerce devait aider à déterminer les politiques et les mesures qui permettraient aux pays en développement, en particulier aux PMA, d'avoir moins de difficultés à satisfaire aux exigences sanitaires et phytosanitaires et aux prescriptions environnementales sur les marchés internationaux; des études ont été notamment réalisées en Afrique orientale et australe (voir [www.unctad.org/trade\\_env](http://www.unctad.org/trade_env)).

22. Une trentaine de représentants venus d'Éthiopie, du Kenya, du Mozambique, d'Ouganda et de République-Unie de Tanzanie ont participé à une réunion consultative sous-régionale organisée dans le cadre du projet de terrain de la CNUCED intitulé «Renforcement de capacités d'orientation et de négociation concernant les grandes questions de commerce et d'environnement» qui s'est tenue à Nairobi en novembre 2002. La réunion a permis de recenser des priorités en matière de renforcement des capacités, l'accent étant mis sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés, la biodiversité et les questions se rapportant aux connaissances traditionnelles.

23. La CNUCED exécute un programme TrainForTrade pour le Bénin, le Burkina Faso et le Mali. Un atelier de formation sur le commerce, l'environnement et le développement a eu lieu à Cotonou (Bénin) en avril 2002. D'autres séminaires nationaux de formation sont prévus en 2003. La composante téléenseignement de ce programme a démarré en janvier 2003.

## **5. Droit et politique de la concurrence, compétitivité et questions de développement**

### ***a) Recherche et analyse des politiques***

24. Les travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED dans le domaine de la politique de concurrence, de la compétitivité et du développement, qui couvrent des pays africains, sont exposés dans la série de rapports techniques publiés chaque année sur des questions choisies par le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

*b) Services consultatifs et renforcement des capacités*

25. Durant l'année 2002, 14 missions ont été organisées dans neuf pays africains<sup>6</sup> et deux groupements africains d'intégration régionale<sup>7</sup> dans le cadre du sous-programme relatif à la politique de concurrence, dans le but essentiellement de dispenser une formation à la formulation et à l'application de politiques de concurrence. Dans les cas du Botswana, du Lesotho et du Swaziland, l'objectif était de contribuer à la rédaction d'une législation sur la concurrence. Cinq séminaires et ateliers nationaux et trois séminaires et ateliers régionaux sur des questions de concurrence en rapport avec les négociations à l'OMC ont été organisés en préparation de la Conférence ministérielle de Cancún. La CNUCED a aussi entrepris des activités de renforcement des capacités visant à aider le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à mettre en place une politique de concurrence régionale.

26. Le téléenseignement s'est révélé être un outil efficace pour dispenser une formation spécialisée aux responsables de la formulation et de l'application d'une politique de concurrence. Deux stages par trimestre ont été organisés en 2002 pour le Burkina Faso, le Mali et le Bénin. Un élargissement du programme de téléenseignement au COMESA et à d'autres pays africains est prévu en 2003.

**6. Produits de base**

27. Les pays africains sont les principaux bénéficiaires du projet «Renforcer les capacités en vue de la diversification et d'un développement fondé sur les produits de base», financé par le Compte pour le développement de l'ONU. Trois des sept ateliers organisés dans le cadre du projet ont eu lieu dans des pays africains. Le premier, sur les liens entre les pêcheries artisanales et les marchés mondiaux, s'est tenu à Banjul (Gambie) les 11 et 12 avril 2002. Un atelier sur une stratégie nationale pour la diversification du secteur de l'horticulture s'est déroulé à Lagos (Nigéria) du 23 au 25 avril 2002; il a débouché sur la publication d'un «plan cadre» pour le développement du secteur horticole au Nigéria et sur la création de l'Association nigériane des horticulteurs. Un atelier sur la diversification de l'horticulture s'est tenu à Maurice les 29 et 30 mai 2002; il a permis d'établir des contacts entre d'importants exportateurs d'ananas et de nouveaux acheteurs. Un atelier national sur les petits producteurs agricoles et les chaînes de valeur est prévu au Kenya en 2003.

28. Dans le contexte du suivi du NEPAD, le Gouvernement sénégalais organisera une conférence africaine sur les produits de base, avec l'aide du Fonds commun pour les produits de base et de la CNUCED et avec la participation d'autres organisations internationales compétentes; cette conférence devrait se tenir du 9 au 16 juin 2003.

---

<sup>6</sup> Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Gabon, Lesotho, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

<sup>7</sup> COMESA et UEMOA.

## 7. Activités de formation

29. Avec l'intégration des trois programmes de renforcement des capacités<sup>8</sup>, une nouvelle stratégie a été élaborée pour renforcer les capacités de formation dans le domaine du commerce international et des services d'appui au commerce, y compris la promotion des investissements et la gestion des ports.

30. À la demande de Madagascar et de Maurice, une mission sous-régionale a été réalisée en novembre pour évaluer les besoins de formation dans le domaine du commerce international, de la promotion des investissements et de la gestion portuaire.

31. Dans le cadre du projet sous-régional de renforcement des capacités de formation dans le domaine du commerce international et de la promotion des investissements au Bénin, au Burkina Faso et au Mali, des séminaires régionaux de formation ont été organisés sur les thèmes suivants: a) droit et politique de la concurrence; b) commerce et environnement; c) transport multimodal et logistique; d) modes de financement du commerce international; et e) promotion des investissements et ciblage des investisseurs. Au cours de ces séminaires, 13 spécialistes nationaux ont été sélectionnés pour recevoir une formation aux techniques d'enseignement - traditionnelle et à distance - de façon qu'une partie ou la totalité des cours puisse être diffusée au niveau local. Un atelier TrainForTrade pour les instructeurs a été organisé à cette fin à Cotonou en juin 2002. Début 2003, la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'impact et la durabilité du projet ont été évalués. La stratégie a été jugée adaptée aux besoins des bénéficiaires et les résultats ont été estimés satisfaisants d'un point de vue tant qualitatif que quantitatif. L'élargissement des activités à des organisations régionales africaines comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UMEOA et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a été recommandé pour favoriser le processus d'intégration régionale.

32. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, un projet régional pour la mise en œuvre du Programme de formation portuaire au Bénin, au Cameroun, au Gabon, en Guinée, au Sénégal et au Togo a démarré; l'Angola, le Cap-Vert et la Guinée-Bissau en soutiennent l'exécution dans le cadre d'un projet régional pour les pays africains ayant le portugais comme langue officielle<sup>9</sup>. En Afrique du Nord, la Tunisie est le premier pays à participer au nouveau Programme de formation portuaire.

33. Une attention toute particulière a été accordée aux activités de téléenseignement du Programme TrainForTrade. Sur la base d'exercices pilotes réalisés au Bénin, au Burkina Faso, aux Comores, au Mali et au Sénégal, une stratégie pour la mise en œuvre du processus d'enseignement à distance a été élaborée par la CNUCED afin d'offrir une formation de qualité à une population cible plus nombreuse tout en donnant une certaine souplesse géographique aux bénéficiaires et aux formateurs.

---

<sup>8</sup> TrainForTrade, Certificat de gestion portuaire et TrainMar.

<sup>9</sup> Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa - PALOP (organisation des pays africains de langue portugaise).

34. Le 13 novembre 2002, un exercice de téléenseignement a démarré à l'intention de formateurs nationaux francophones chargés de diffuser localement le Programme Port Training à Cotonou, à Douala et à Lomé. Les participants, qui ont reçu une formation au cours des années précédentes, auront ainsi la possibilité de mettre à jour leurs connaissances. Un soutien international est fourni sous la forme de 13 séances d'une heure. Des discussions ont lieu une fois par semaine environ dans le cadre d'un forum Internet. Le même exercice a commencé en janvier 2003 pour les pays africains lusophones, avec la participation d'instructeurs nationaux des ports de Mindelo et de Praia au Cap-Vert.

35. En mars 2003, un séminaire régional a été organisé à Pretoria pour valider le matériel de formation à distance sur «la portée et la définition des accords internationaux d'investissement» pour les pays africains anglophones. Vingt-cinq participants de 18 pays ont assisté au séminaire<sup>10</sup>. Une version française du matériel pédagogique devrait être disponible fin mai 2003.

## **B. Services**

### **1. Programme relatif aux pôles commerciaux**

36. En novembre 2002, la CNUCED a transféré le Programme relatif aux pôles commerciaux à la Fédération mondiale des pôles commerciaux.

37. Au 31 décembre 2002, il existait 36 pôles commerciaux à divers stades de développement dans 24 pays africains, dont 19 pôles opérationnels dans les pays suivants: Afrique du Sud, Burkina Faso, Égypte (10 pôles commerciaux), Maroc, Maurice, Ouganda, Sénégal, Soudan, Tunisie et Zambie. Deux pôles commerciaux en sont au stade de la conception (Côte d'Ivoire et Éthiopie) et 15 au stade de l'étude de faisabilité (Afrique du Sud (deux pôles commerciaux), Algérie, Angola, Bénin, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Kenya, Mali, Mauritanie, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe). L'importance des pôles commerciaux pour les pays africains a été officiellement reconnue par le NEPAD, qui a classé le réseau des pôles commerciaux parmi les projets pour lesquels un financement devrait être demandé aux donateurs dans le cadre d'une procédure accélérée<sup>11</sup>.

38. Face à la nécessité pressante d'accroître l'autonomie des pôles commerciaux, la CNUCED, le CCI et la Fédération mondiale des pôles commerciaux ont organisé à Genève, du 8 au 10 octobre 2002, une réunion d'experts chargée de déterminer les services qui pourraient être commercialisés avec succès par les pôles commerciaux; cette réunion a grandement bénéficié de la participation active de pôles commerciaux africains, à savoir le pôle commercial de Nairobi (Kenya) et le pôle commercial de Johannesburg (Afrique du Sud).

---

<sup>10</sup> Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Zambie et Zimbabwe.

<sup>11</sup> Voir la section V.B ii) «Comblér l'écart numérique: investir dans les technologies de l'information et de la communication», p. 27-31, [http://www.nepadsn.org/nepad\\_french\\_version.pdf](http://www.nepadsn.org/nepad_french_version.pdf), et la section «Accès aux marchés» du résumé des plans d'action du NEPAD établi par le secrétariat du NEPAD, Midrand (Afrique du Sud).

39. En ce qui concerne les activités nationales, une mission conjointe CNUCED/CCI a été effectuée au pôle commercial de Ouagadougou (Burkina Faso) en octobre 2002. Une étude de faisabilité pour la création d'un pôle commercial a été réalisée à Kigali (Rwanda), et des contacts initiaux ont été pris avec un donateur intéressé concernant la fourniture d'une aide pour le pôle commercial de Nairobi (Kenya). Un projet de coopération technique pour le pôle commercial de Maputo (Mozambique) est en cours et devrait être achevé fin 2003.

## **2. SYDONIA**

40. Le système douanier automatisé (SYDONIA) a été installé ou est en cours d'installation dans plus de 30 pays africains. Depuis 2000, la plupart des pays qui utilisaient l'ancienne version du système (SYDONIA version 2) ont décidé de passer à la version la plus récente, SYDONIA++. Ce système moderne est déjà appliqué et est pleinement opérationnel dans certains pays (Cap-Vert, Tchad, Zambie et Zimbabwe), tandis que des projets d'assistance technique pour le passage à la version SYDONIA++ sont en cours au Bénin, au Burkina Faso, au Malawi, au Mali, en Mauritanie, en Namibie, au Niger, en Ouganda et au Togo. Des pays qui n'étaient pas des utilisateurs du SYDONIA jusque-là ont commencé de l'utiliser (Botswana, Cameroun, Gabon et République du Congo). Dans la plupart des cas, les projets sont directement financés par les pouvoirs publics sur leur propre budget, ce qui témoigne de leur engagement et des avantages réels attendus du système.

41. Au niveau régional, des accords ont été signés avec deux organisations régionales (COMESA et CEDEAO) pour le lancement d'activités de coopération dans des domaines tels que la formation, la normalisation des données et des documents et l'appui technique.

42. L'introduction de la nouvelle version du SYDONIA offre aux administrations douanières la possibilité d'appliquer des normes régionales ou internationales, y compris des normes régionales telles que la codification des codes de procédure douanière, qui facilite la compilation de données statistiques comparables.

## **3. Commerce électronique**

43. Le *Rapport 2002 sur le commerce électronique et le développement* appelait l'attention sur le faible niveau de l'activité commerciale électronique en Afrique et soulignait la nécessité d'élaborer des indicateurs et des données fiables pour aider les pays africains à concevoir des stratégies électroniques et à mesurer l'impact des technologies de l'information et de la communication et du commerce électronique sur leur économie.

44. Pour contribuer à combler le fossé numérique, la CNUCED a présenté sa contribution au Sommet mondial sur la société de l'information à l'occasion de la Conférence régionale africaine sur la société de l'information (Mali, 25-30 mai 2002). Une autre conférence régionale pour l'Afrique est prévue au deuxième trimestre 2003 afin de promouvoir la croissance du commerce électronique en Afrique, et renforcer la position des pays africains en ce qui concerne les initiatives internationales prises dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et du commerce électronique.

45. Faisant suite à la présentation de l'initiative de la CNUCED sur le tourisme électronique (troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Belgique, mai 2001),

et en réponse à une demande du Gouvernement mauritanien concernant le commerce électronique et le tourisme électronique en particulier, un projet a été établi en 2002, qui sera soumis à des donateurs début 2003.

#### **4. Transport et transit**

46. Dans la livraison 2002 de l'*Étude sur les transports maritimes*, il a été estimé que les coûts de fret pour les importations en Afrique s'étaient chiffrés à 14,4 milliards de dollars É.-U. en 2000, et qu'ils étaient d'environ 50 % plus élevés pour les pays africains que pour la moyenne des pays en développement. Les chiffres donnés dans l'étude illustrent à quel point il est nécessaire de développer les infrastructures en Afrique et de fournir le financement correspondant, comme il est souligné dans les documents du NEPAD.

47. Une réunion d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international (novembre 2002) a été consacrée aux mesures actuelles de facilitation du commerce et de sécurité, leur application dans les pays en développement et les moyens de réduire les disparités dans l'application des mesures de facilitation du commerce mondial. Des experts d'un certain nombre de pays en développement, dont Djibouti, le Ghana, l'Ouganda et le Togo, ont présenté l'expérience de leur pays s'agissant de faciliter le trafic de transit. La facilitation du commerce était manifestement une priorité pour l'amélioration de la productivité des installations existantes. Les pays en développement avaient cependant besoin d'une aide importante.

48. La CNUCED a organisé un séminaire sur la tarification portuaire en octobre, dans le cadre du stage de six semaines sur la gestion portuaire organisé par l'Autorité du port de Leixões. Vingt participants originaires de pays africains ayant le portugais comme langue officielle y ont assisté, dont neuf participants d'Angola, quatre du Cap-Vert, deux de Guinée-Bissau, trois de Sao Tomé-et-Principe et deux du Mozambique.

#### **5. Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM)**

49. Une évaluation indépendante de l'application du SIAM à cinq réseaux de chemin de fer d'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie (2) et Zambie) et deux ports (Kenya et République-Unie de Tanzanie) a été réalisée pour vérifier l'utilité du système et la possibilité d'en étendre la portée géographique et d'introduire de nouveaux modules de localisation dans la sous-région. L'évaluation finale a été publiée en août 2002 et a recommandé l'exécution d'une deuxième phase.

50. Les principaux indicateurs de résultat montraient que le temps d'immobilisation des wagons était tombé de 18 à 11 jours et le temps de transit moyen de 15 à 3 jours, et que l'utilisation des wagons était passée de 73 à 120 km/jour. Au nombre des principaux succès, l'évaluation indiquait une économie totale sur les frais de location de wagons de 6,4 millions de dollars É.-U. par an, tandis que les recettes additionnelles pouvant raisonnablement être attendues de l'accroissement de la capacité de charge totalisaient 20 millions de dollars É.-U. par an pour les cinq compagnies ferroviaires de la région.

51. Le COMESA a organisé, à la suite de cette évaluation, un forum consultatif à son siège, à Lusaka, du 14 au 17 octobre 2002, et y a invité les bénéficiaires actuels et futurs du SIAM.

Après avoir actualisé le «cadre logique», les participants ont recommandé qu'une deuxième phase de ce projet s'attache dans l'immédiat:

- À élargir les fonctionnalités au bénéfice des compagnies ferroviaires utilisant déjà le module RailTracker<sup>12</sup>;
- À appliquer le module RailTracker du SIAM à d'autres compagnies ferroviaires du COMESA - Djibouti, Égypte, Éthiopie, République du Congo;
- À installer de nouvelles fonctionnalités au bénéfice de toutes les compagnies ferroviaires du COMESA;
- À adapter en même temps l'application à un environnement Windows/Web.

52. Le projet relatif au système d'information sur le matériel roulant (projet RSIS), financé par l'Agency for International Development des États-Unis et mis en œuvre sous l'égide de la Southern African Railway Association, est resté en suspens en 2002 par suite de problèmes entre l'organisme de financement et l'entrepreneur principal, et à cause de la situation dans la région. Certains pays ont donc exprimé le souhait de poursuivre l'installation du module RailTracker directement avec la CNUCED sur la base d'un financement national.

53. On signalera enfin que des activités ont démarré en vue de moderniser le système RailTracker sur les chemins de fer congolais, grâce à un financement de l'UE versé par l'intermédiaire du COMESA; une mission préparatoire a été menée au Gabon pour installer le SIAM; enfin, le Centre pour les pays sans littoral de la Commission économique pour l'Afrique, à Kigali, s'est engagé à financer, au nom du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda, la rédaction d'une proposition d'installation du module RoadTracker dans le couloir septentrional (Mombasa-Kigali), pour les marchandises en transit.

### **C. Dette et gestion de la dette**

54. L'endettement des pays africains reste très préoccupant. En 2001, l'encours de la dette était d'environ 300 milliards de dollars É.-U. au total pour l'Afrique et dépassait 215 milliards de dollars pour l'Afrique subsaharienne. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED dans le domaine de la dette des pays en développement, y compris les pays africains et les pays pauvres très endettés (PPTE), sont exposés dans le rapport annuel sur la situation de la dette des pays en développement présenté à l'Assemblée générale.

#### **1. Club de Paris**

55. La CNUCED aide les pays africains et d'autres pays débiteurs à préparer leurs négociations au Club de Paris. Elle continue de participer en qualité d'observateur aux réunions du Club consacrées à la renégociation des dettes bilatérales publiques. En 2002 et au cours du premier trimestre de 2003, 14 pays au total ont conclu de nouveaux accords de rééchelonnement

---

<sup>12</sup> Compagnies ferroviaires du Kenya, de l'Ouganda, de la République du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Soudan et de la Zambie.

ou de restructuration de leurs dettes envers des créanciers du Club de Paris. Onze de ces pays étaient des pays d'Afrique subsaharienne, qui appartenaient tous à la catégorie des PPTE. Le Burkina Faso, la Mauritanie et la République-Unie de Tanzanie ont atteint leur point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE en 2002 et le Mali en 2003 et ont obtenu une réduction de l'encours de la dette correspondant aux objectifs convenus de viabilité de l'endettement. Cinq autres PPTE africains (Éthiopie, Ghana, Rwanda, Sierra Leone et Zambie), qui avaient atteint leur point de décision au titre de l'Initiative PPTE, ont obtenu un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne (c'est-à-dire 90 % de réduction du service de la dette en valeur actuelle). La République démocratique du Congo a obtenu un allègement aux conditions de Naples portant sur une réduction de 67 % du service de la dette en valeur actuelle et la Côte d'Ivoire a obtenu une réduction de 80 % du service de sa dette selon les conditions de Lyon. Des accords avec ces deux derniers pays ont été conclus en attendant que le point de décision aux termes de l'Initiative PPTE soit atteint<sup>13</sup>. La CNUCED s'efforce d'aider les pays débiteurs à obtenir un allègement maximal de leur dette dans le contexte de l'assistance globale au renforcement des capacités de gestion de dette. Comme les pays africains les plus surendettés appartiennent à la catégorie des PPTE, cette action est étroitement liée à la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et aux améliorations qui y sont apportées.

## 2. Initiative PPTE

56. Le dernier rapport présenté à l'Assemblée générale (A/57/253) traite des questions qui n'ont pas encore été réglées concernant la mise en œuvre de l'Initiative PPTE. En mars 2003, six pays africains seulement (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) avaient atteint le point d'achèvement et 16 le point de décision. En raison de la lenteur de la mise en œuvre de l'Initiative, il faudrait envisager de simplifier les procédures et de revoir la teneur de la conditionnalité. En outre, compte tenu des graves problèmes économiques auxquels se heurtent les PPTE, un accès plus rapide à un financement extérieur adéquat permettant de concevoir et de mettre en place un filet de protection sociale, ainsi que des investissements publics et privés sont nécessaires. Comme l'a proposé le Secrétaire général dans de précédents rapports, on pourrait concentrer davantage les mesures d'allègement de la dette en début de période à partir du point de décision. L'optimisme des hypothèses sous-tendant les évaluations de la viabilité de l'endettement est maintenant reconnu. On pourrait rendre les projections relatives à la croissance et aux recettes d'exportation plus réalistes en tenant compte des chocs extérieurs passés et de l'évolution probable de la situation, en ce qui concerne en particulier les marchés des produits de base. Enfin, le succès de l'Initiative PPTE dépendant de l'additionnalité de l'allègement de la dette par rapport aux transferts globaux avant allègement de la dette, il est essentiel que les pays donateurs redoublent d'efforts pour respecter les objectifs convenus d'aide publique au développement et augmenter les flux à destination des PPTE et autres pays pauvres. Une attention toute particulière doit être accordée aux pays endettés sortant d'un conflit et des mesures spécifiques devraient être prévues pour les pays qui ne rempliraient pas les conditions de qualification du fait des arriérés qu'ils doivent aux

---

<sup>13</sup> La Côte d'Ivoire a atteint le point de décision au titre de l'Initiative PPTE originale en mars 1998, mais n'a pu atteindre le point d'achèvement en 2001 comme prévu à cause de l'interruption en 1999 de son programme triennal financé grâce à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance.

institutions financières internationales. Cette question sera approfondie dans le rapport de 2003 présenté à l'Assemblée générale.

### **3. Système de gestion de la dette et d'analyse financière**

57. En Afrique, le système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) a été installé dans les pays suivants: Angola, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Guinée-Bissau, Madagascar, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. À la suite de demandes officielles, de nouveaux projets sont en préparation pour l'Algérie, la République démocratique du Congo et la République du Congo.

58. En 2002, cinq missions ont été effectuées dans quatre pays africains (Côte d'Ivoire, Djibouti, République du Congo et Togo) en vue d'évaluer les besoins. En outre, des consultants ont passé au total 32 semaines dans cinq pays africains, essentiellement pour dispenser une formation à la gestion de la dette.

59. La CNUCED s'est efforcée de décentraliser dans la mesure du possible ses activités liées au SYGADE en Afrique. Dans cette optique, le programme SYGADE a continué de coopérer étroitement avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (MEFMI)<sup>14</sup> dans le cadre d'activités conjointes. Pôle Dette<sup>15</sup> - initiative conjointe de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) - et la CNUCED ont continué d'approfondir et de formaliser leur coopération. Un accord de coopération technique entre les deux institutions est prêt pour la signature; le projet permettra de créer une unité régionale du SYGADE à Yaoundé, de lancer des programmes de formation de responsables de la gestion de la dette, d'organiser de nouveaux ateliers et séminaires CNUCED-Pôle Dette et de renforcer les capacités d'intervention de Pôle Dette sur différents aspects des systèmes d'enregistrement et de gestion de la dette.

60. En novembre 2002, le Centre de contact sous-régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est du PNUD a organisé un atelier conjoint sur les statistiques de la dette à Nairobi, qui a été très apprécié par les participants. Ce type d'ateliers permettra au programme SYGADE de former des représentants de pays qui ne sont pas membres du MEFMI ou de Pôle Dette.

61. Le SYGADE s'autofinance en rendant les procédures liées au service de la dette plus efficaces et en repérant les incohérences dans les réclamations des organismes créanciers.

---

<sup>14</sup> Le MEFMI est un institut régional comptant 10 pays membres: Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Il vise à améliorer les capacités humaines et institutionnelles dans les secteurs critiques de la gestion macroéconomique et financière. Quatre des pays membres du MEFMI utilisent le système SYGADE (Angola, Ouganda, Zambie et Zimbabwe).

<sup>15</sup> Les pays membres sont les suivants: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo. Les pays membres associés sont la Guinée et la Mauritanie. Huit membres utilisent le SYGADE.

Des économies substantielles peuvent aussi être réalisées en évitant des coûts inutiles tels que des excédents de paiement aux créanciers ou des intérêts de pénalisation dus à une mauvaise tenue des comptes. Outre ces économies de coûts, le recours actif au SYGADE par les organismes chargés de la gestion de la dette garantit que les pays ont une base de données à jour, ce qui permet de gérer la dette plus efficacement et de mieux préparer les négociations en matière de prêt et de rééchelonnement.

#### **D. Investissement international et développement des entreprises**

##### **1. Investissement**

62. La section consacrée à l'Afrique du *World Investment Report 2002* comprenait une partie sur les tendances récentes de l'investissement étranger direct (IED) en Afrique. Le rapport a fait l'objet d'un lancement spécial dans 16 pays africains.

63. Le projet conjoint CNUCED-Chambre de commerce internationale sur l'établissement de guides de l'investissement et le renforcement des capacités dans les PMA s'est poursuivi avec la préparation d'un guide pour l'Érythrée.

64. Une version 2002 de l'*Étude sur l'IED dans les pays les moins avancés*, couvrant tous les PMA africains, a été établie. Cette publication met à jour les renseignements sur la situation actuelle de l'IED dans chacun des 49 PMA (dont 34 sont en Afrique), et donne un aperçu général de l'évolution des IED et du cadre juridique les régissant dans cette région.

65. En 2002, un séminaire à l'intention des autorités chargées du contrôle des activités d'assurance en Afrique et une réunion de l'Association des autorités chargées du contrôle des activités d'assurances africaines ont été organisés. Un séminaire sur l'élaboration et la commercialisation de produits d'assurance-vie en Afrique a aussi eu lieu. En outre, une aide a été fournie pour la mise au point d'un progiciel destiné aux compagnies d'assurance africaines, qui est maintenant installé dans certaines sociétés. Le programme de notation des assureurs et réassureurs africains s'est poursuivi et 30 compagnies ont été notées.

##### ***a) Promotion de l'investissement***

66. En 2002, dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités pour la promotion de l'investissement, les Services consultatifs pour l'investissement et la formation (SCIF) de la CNUCED, en collaboration avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement et le secteur privé, ont organisé deux ateliers régionaux en Afrique sur le ciblage des investisseurs. Le premier s'est tenu à Bamako (Mali) en février 2002, avec 18 participants d'Afrique subsaharienne francophone, et sous la direction conjointe des SCIF, du programme TrainForTrade et d'un expert de Price Waterhouse Coopers, société ayant participé au financement de cet atelier. L'autre atelier a eu lieu à Rabat (Maroc) et a réuni 24 participants de pays d'Afrique du Nord en septembre 2002; il s'agissait d'un projet conjoint SCIF/WAIPA - Centre de développement sous-régional pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique. Le cabinet de consultants Ernst & Young y a détaché un expert.

67. Au cours du deuxième semestre 2002, des missions consultatives ont été organisées en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie dans le cadre du projet de renforcement des capacités de bonne gouvernance pour la promotion et la facilitation des investissements. Des rapports consultatifs ont été établis pour les deux pays. Le rapport sur l'Éthiopie a été présenté, lors d'un atelier national à Addis-Abeba, à un public de hauts fonctionnaires gouvernementaux, de cadres du secteur privé et de représentants des donateurs. Les recommandations figurant dans le rapport ont été approuvées et un plan d'action a été décidé.

**b) Examens de la politique d'investissement**

68. En 2002, des examens de la politique d'investissement ont été réalisés pour le Ghana et le Lesotho. L'examen de la politique d'investissement de la République-Unie de Tanzanie, achevé en 2001, a été présenté à la session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes tenue à Genève du 21 au 25 janvier 2002. Les examens pour le Botswana et le Ghana ont été présentés à des réunions d'experts qui ont eu lieu en juin et octobre 2002, respectivement. Des ateliers nationaux se sont tenus au Botswana et au Ghana pour discuter des résultats avec les parties intéressées. En outre, une réunion d'information ministérielle à laquelle a participé l'Équipe de gestion économique s'est tenue au Ghana. Pour la première fois, un examen de la politique d'investissement, celui du Lesotho, a été établi en collaboration avec le Cadre intégré. Dans l'intervalle, des examens ont été entrepris pour l'Algérie, le Bénin, le Kenya et le Zimbabwe, et huit autres pays africains ont déposé une demande. Des programmes de suivi des examens de la politique d'investissement sont exécutés au Botswana, à Maurice, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

**c) Accords internationaux d'investissement**

69. Le premier séminaire régional OMC/CNUCED sur une évaluation du resserrement de la coopération multilatérale dans le domaine des investissements internationaux à long terme, en particulier de l'investissement étranger direct, pour les pays africains francophones, s'est tenu à Libreville (Gabon) en juin 2002; il a réuni 36 hauts fonctionnaires gouvernementaux de 25 pays africains francophones et de Haïti. D'autres séminaires ont été organisés pour les pays africains anglophones (Gaborone, (Botswana), janvier 2003) et les pays africains francophones (Djibouti, février 2003).

70. Les cours intensifs de formation aux accords internationaux d'investissement qui ont été organisés, en coopération avec le Centre pour l'investissement et le commerce de l'Université de Pretoria, l'Université de Dar es-Salaam, le Centre Legon (Accra) et l'OMC, pour des pays africains anglophones du 18 au 29 mars 2002, ont été suivis par 29 participants originaires de 19 pays (dont 11 PMA). Une deuxième série de cours pour des pays africains francophones a eu lieu à Alexandrie (Égypte) du 27 mai au 6 juin 2002; y ont participé 21 négociateurs originaires de 19 pays francophones de la région, ainsi que de Haïti et du Cambodge. C'était là le premier cours de formation après Doha organisé par la CNUCED en collaboration avec l'OMC et l'Université de Senghor, l'Université de Tunis et l'Université de Yaoundé.

71. En outre, dans le cadre de la suite donnée par la CNUCED et l'OMC au mandat de Doha dans le domaine de l'investissement, un séminaire national a été organisé en Tunisie en décembre 2002; d'autres séminaires du même type sont prévus au Maroc et en Mauritanie.

72. Des ateliers techniques destinés aux délégations basées à Genève et aux fonctionnaires en provenance des capitales - qui devaient coïncider avec les réunions du Groupe de travail des liens entre commerce et investissement de l'OMC - ont été organisés en collaboration avec le secrétariat de l'OMC. Ces ateliers, qui visaient à aider les délégations à participer plus efficacement aux travaux conformément au paragraphe 22 de la Déclaration ministérielle de Doha, ont été limités à un maximum de 30 participants chacun.

73. Une nouvelle série de négociations d'accords bilatéraux d'investissement entre PMA et pays exportateurs de capitaux a été organisée en collaboration avec l'Organisation pour la francophonie à Genève, du 4 au 13 novembre 2002. Ces négociations, auxquelles ont participé 19 pays dont 3 pays développés, ont abouti à la signature de 28 accords bilatéraux d'investissement et d'un mémorandum d'accord, outre le démarrage de discussions sur cinq autres accords bilatéraux. Elles ont également servi de point de départ à des discussions préliminaires sur un accord régional d'investissement entre la France et les pays de la zone franc présents.

## **2. Technologie et développement des entreprises**

### ***a) Technologie***

74. Le Groupe d'étude sur le renforcement de la compétitivité stratégique dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) s'est réuni à Luanda (Angola) du 15 au 17 janvier 2003, au titre du programme de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement (ONU). Il a abordé la question de l'utilisation et de la diffusion des technologies de l'information et de la communication et examiné la manière dont elles déterminaient l'aptitude des pays à «rattraper», «suivre le rythme» ou «prendre de l'avance», ainsi que la mesure dans laquelle les TIC étaient utilisées et diffusées dans les pays en développement. Après avoir considéré les moyens d'encourager l'expansion des TIC dans l'intérêt du développement industriel et de la diversification économique, le groupe d'étude a recensé et examiné les mesures stratégiques qui pourraient être prises pour aider les pays se trouvant au bas de l'échelle à rattraper leur retard, et ceux qui suivent le rythme à devenir plus compétitifs (voir <http://www.unctad.org/stdev>).

### ***b) Développement des entreprises***

75. Une mission organisée par la CNUCED, le CCI et l'Organisation internationale de normalisation dans le cadre du programme Med2000 a eu lieu, en Érythrée, du 5 au 13 juillet 2002. La CNUCED a entrepris une mission d'enquête pour évaluer les conditions d'un développement des petites et moyennes entreprises (PME) et recenser les activités porteuses. Il a été convenu qu'il fallait d'urgence renforcer la capacité nationale d'offre de services aux entreprises du secteur privé, ce qui pourrait être en partie obtenu grâce à l'initiative EMPRETEC pour l'Érythrée.

76. En Éthiopie, 20 ateliers Empretec ont été organisés, pour un total de 477 entrepreneurs. Une enquête menée auprès de 75 entreprises pour mesurer l'impact des services fournis par Enterprise Ethiopia a montré que les entreprises qui avaient participé à l'atelier de formation Empretec avaient lancé de nombreux nouveaux «projets». Il ressortait de l'échantillon que, six mois ou plus après l'atelier, les 75 entreprises avaient:

- Créé de nouveaux emplois pour 1 773 personnes;
- Réalisé de nouveaux investissements dans des entreprises existantes et nouvelles chiffrés à 140 908 800 birr (17 millions de dollars É.-U. environ). En outre, 139 nouvelles initiatives avaient été dénombrées, dont de nouvelles activités et diverses améliorations apportées aux techniques de production et aux systèmes de gestion.

77. Au Maroc, la coopération avec le Ministère de l'artisanat et de l'économie sociale a débouché sur un accord-cadre en vue de l'organisation conjointe d'ateliers avec la Maison de la jeune entreprise. En outre, la participation du Ministère à un séminaire sur les liens interentreprises a contribué à la signature, par 18 sociétés marocaines, d'une charte de partenariat entre grandes entreprises et PME.

78. Au Mozambique, trois ateliers de formation de chefs d'entreprise ont été organisés à l'intention de 90 participants, ateliers qui, dans le contexte d'une coopération Sud-Sud, ont été conduits par des formateurs brésiliens, en coopération avec la CNUCED.

79. En Ouganda, le programme a suscité un vif intérêt parmi les entrepreneurs en 2002. À ce jour, sept ateliers de formation Empretec ont été organisés pour plus de 182 chefs d'entreprise, dont 37 % de femmes; deux des ateliers ont eu lieu dans des provinces du pays, élargissant ainsi la portée du projet au-delà de la capitale, Kampala. Enterprise Uganda a réalisé 107 études diagnostiques d'entreprises et des services consultatifs plus approfondis ont été fournis à 15 entreprises. Le programme a aussi aidé un certain nombre d'entreprises à accéder au crédit. Un colloque a été organisé en coopération avec la CNUCED sur le financement des PME, au cours duquel une équipe spéciale sur ce thème a été créée.

80. Un projet pilote de neuf mois sur le renforcement de l'entreprenariat féminin dans les PMA africains, financé par le Gouvernement allemand, a été lancé en Éthiopie et en Ouganda. Un premier atelier a eu lieu à Kampala en août 2002 avec la participation d'experts d'Enterprise Ethiopia, d'Enterprise Uganda et de la CNUCED. Après avoir recensé les principaux obstacles auxquels se heurtaient les femmes chefs d'entreprise dans le secteur des PME dans les pays les moins avancés, Enterprise Ethiopia et Enterprise Uganda ont sensibilisé leur personnel, les formateurs et les conseillers d'entreprise aux problèmes spécifiques aux femmes. À la fin du projet, du matériel pédagogique concernant les questions de parité et les liens interentreprises, ainsi que les enseignements tirés, seront diffusés auprès des centres Empretec nationaux intéressés.

-----